

Le projet d'Environnement 92 pour verdir les Hauts-de-Seine

Chênes, zelkovas, pins sylvestres ou de Calabre... L'association a lancé une campagne de plantations dans plusieurs communes pour leur apporter des îlots de fraîcheur. Une dizaine d'arbres ont déjà été mis en terre à Colombes.



Colombes, le 8 mars 2021. Environnement 92 a déjà planté des d'arbres sur une parcelle entre l'A 86 et la cité des Fossés-Jean, avec l'association Espaces. LP/Lisa Debernard

Par Olivier Bureau (avec L.D.)

Le 17 mars 2021 à 13h46, modifié le 17 mars 2021 à 14h07

« La démarche nous a immédiatement plu. L'idée est vraiment excellente. » Jérémy Desarthe, adjoint (EELV) au

maire de Colombes, chargé entre autres de la transition écologique, de la végétalisation de l'espace public et de la biodiversité, ne pouvait qu'adhérer au projet de l'association Environnement 92.

La ville du nord des Hauts-de-Seine a donc adhéré à son projet de se lancer dans la création d' [îlots de fraîcheur](#) dans le département. Une dizaine d'arbres ont ainsi été plantés au début du mois à Colombes.

A l'automne dernier, Environnement 92 (<https://environnement92.fr/>) avait pris contact avec les collectivités locales afin de leur présenter son opération Planter des arbres en ville. « L'objectif est de planter au moins dix arbres (*NDLR : par commune*) », précise Irène Nenner, la présidente de l'association, qui s'appuie notamment sur une donnée du plan vert de la région Ile-de-France.

Pas assez d'espaces verts dans 21 communes du département

Au regard des préconisations de l'OMS, près des deux tiers des communes du département (21 sur 36) sont carencées en espaces verts. En clair, la barre des 10 mètres carrés d'espace vert par habitant n'est pas franchie. Seules les villes comportant des bois ou de grands parcs sur leur territoire, comme Meudon, Châtenay, Gennevilliers, Sceaux ou Villeneuve-la-Garenne, atteignent ce chiffre.

« Nous proposons aux villes un projet clé en main, poursuit Irène Nenner. C'est l'association d'insertion Espaces, spécialisée dans l'écologie urbaine, qui se charge de la plantation. » Sauf que la procédure est plus longue que

prévu. Passé l'accord de principe, il faut voter une délibération en conseil municipal, ce qu'a fait Colombes le 11 février dernier.

Aujourd'hui, des conventions ont été signées avec les villes de Colombes, Bagneux, Malakoff et Châtillon. Nanterre, Fontenay-aux-Roses et Gennevilliers vont suivre. Le gel et la météo ont fait prendre du retard au projet avec Bois-Colombes. Et des contacts positifs rendent Irène Nenner optimiste pour Asnières.

«Plus on aura d'argent, plus il y aura d'arbres»

Mais planter des arbres coûte cher, de l'ordre de 2500 euros pour les dix. Afin de financer son opération, Environnement 92 a activé tous ses réseaux. « Nous avons collecté 4000 euros en dons; on a aussi obtenu 2900 euros de la région Ile-de-France, en faisant une demande dans le cadre de son budget participatif; on a postulé à l'appel à projets, dans le cadre du [plan de relance](#); et nous participons au concours de la Fabrique Aviva », énumère Irène Nenner.

Cet assureur, dont le siège est basé à Bois-Colombes, a lancé cet appel à projets, avec 60 000 euros à la clé. Il a séduit 1500 participants. « Nous avons plus de 1100 votes. Cela compte pour 40 % de la note finale. C'est simple, on frappe à toutes les portes. Plus on aura d'argent, plus il y aura d'arbres. »



Colombes, lundi 8 mars 2021. Le cahier des charges est précis sur le lieu d'implantation, le sol et les espaces plantés. LP/L.D.

Et le chronomètre tourne vite. Si les plantations ne sont pas réalisées avant la fin du mois, il faudra attendre septembre pour s'y remettre. « La dernière surprise en date, c'est le rush sur les arbres dans les pépinières », soupire la patronne d'Environnement 92.

Dix arbres, le chiffre peut paraître anecdotique. En fait, selon Environnement 92, cela correspond à un îlot de fraîcheur appréciable, alors que les canicules se succèdent. « Les arbres sont un trésor à protéger. Dans le département, la question est d'autant plus sensible que les abattages se multiplient pour diverses raisons : à [Chaville, avec l'aménagement de la D 910](#), [Colombes et le T1](#) ... », tacle Irène Nenner.

Un cahier des charges bien précis

Pas question cependant de planter n'importe quoi. Histoire « d'être rigoureux et crédible », Environnement 92 a édicté un cahier des charges précis sur le type de sol nécessaire, l'emplacement, les espèces qui doivent être résistantes aux chaleurs et esthétiques.

Adieu les platanes ! Ce sont des chênes (écarlates, de Hongrie ou verts), des zelkovas ainsi que des pins sylvestres ou de Calabre qui seront mis en terre. Des spécimens entre 1,5 et 2,5 mètres de haut afin d'éviter une trop grande fragilité.

A Gennevilliers, les futurs arbres seront plantés devant l'école Louise-Michel, avenue Paul-Vaillant-Couturier ; à Châtillon, ils le seront au bord de la D 906, au niveau de l'arrêt de bus « Division Leclerc ».

A Colombes, ils l'ont été allée Irène-et-Frédéric-Joliot-Curie, entre la cité des Fossés-Jean et le mur antibruit de l'A 86. Hakim, la vingtaine sportive, a assisté à l'opération, alors qu'il s'échinait sur les barres de musculation installées au pied du mur. « On aura quitté le quartier avant que leurs arbres grandissent et changent la vue, s'amuse-t-il. Mais pourquoi pas ? Là, on est coincé entre du béton et du béton. Alors, tout ce qui peut amener du vert, on est preneurs ! »